

#InfoJeunesProstitution

ouvrons le dialogue, protégeons les jeunes



LIVRET À DESTINATION
DES PROFESSIONNEL·LES
COMPRENDRE - REPÉRER - AIDER



Contexte du projet

Le secteur associatif évalue le nombre de **mineur·es en situation de prostitution entre 7 000 et 10 000***. Les pratiques prostitutionnelles et préprostitutionnelles connaissent un essor majeur, notamment avec les réseaux sociaux. Ces pratiques sont protéiformes et invisibilisées, ce qui rend leur identification complexe par les jeunes en situation de prostitution et par les professionnel·les. Ce livret a pour but de prévenir les risques des pratiques prostitutionnelles et préprostitutionnelles. Pour cela, il répond à plusieurs objectifs :

- **Mieux repérer et identifier la diversité des pratiques ainsi que leur ampleur.**
- **Comprendre les mécanismes qui conduisent aux pratiques prostitutionnelles, ainsi que les risques et les impacts**
- **Améliorer les capacités de repérage et d'accompagnement, en identifiant les ressources et les associations à contacter**

Ce livret s'adresse aux professionnel·les du secteur de la jeunesse pour améliorer leur capacité à prévenir, repérer et accueillir les jeunes en situation de prostitution avérée ou supposée. Il donne des clés pour comprendre les différentes situations de prostitutions, identifier les signaux d'alerte et connaître les lois qui protègent.

Le réseau des CIDFF, en tant qu'acteur majeur de l'accès aux droits et de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, fort de son expertise dans l'accompagnement des personnes en situation de prostitution, met à disposition des outils de prévention et de sensibilisation.

Projet conduit par la Fédération Nationale des CIDFF, avec la contribution de 4 Fédérations Régionales (Centre-Val de Loire, Grand-Est, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie) et les illustrations de 4 auteur·ices engagé·es en faveur des droits des femmes : ClaireB., Kiwi Pastek, lavilletlesnuages et Lucymacaroni. Partenaires associés : Observatoire des violences envers les femmes du Département de la Seine-Saint-Denis, Mouvement le Cri à Bordeaux, Mouvement du Nid et Amicale du Nid.

Avec le soutien du Ministère chargé de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes, de la Diversité et de l'Égalité des Chances et de la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS).

* Rapport du groupe de travail sur la prostitution des mineurs - Catherine Champrenault - 2021

Sommaire

La prostitution, c'est quoi ?	
Comprendre un phénomène complexe et protéiforme	4
Des idées reçues...	5
La prostitution : c'est légal ou pas ?	6
Loverboy, grooming, tuteur·ice, sugar dating... Ça veut dire quoi ?	10
La prostitution des jeunes majeur·es et mineur·es, ça concerne qui ?	12
Les Mineur·es Non Accompagné·es (MNA), les mineur·es contesté·es et les jeunes majeur·es étranger·es	14
Identifier et repérer les risques et pratiques prostitutionnelles	15
Entrée dans la pratique prostitutionnelle : quels facteurs de risque ?	16
Signaux d'alerte de la pratique prostitutionnelle	17
Les conséquences de la pratique prostitutionnelle	19
Aider un·e jeune en situation de prostitution	21
Les freins à la sortie de la prostitution, pourquoi est-ce difficile d'en sortir ?	22
Comment accompagner : que dire, que faire ?	25
Besoin d'aide ? Qui contacter ?	28



La prostitution, c'est quoi ?

Comprendre un phénomène complexe et protéiforme :



Des idées reçues...

Les stéréotypes et les d'idées reçues sur les pratiques prostitutionnelles inondent notre environnement social. Ces représentations peuvent être un frein à l'accompagnement des victimes de la prostitution ●

La prostitution, c'est une pratique qui s'effectue seulement dans la rue

FAUX

On peut parler de **prostitution au pluriel tant cette notion désigne des pratiques diverses**. La prostitution de rue représente actuellement moins d'un tiers de l'activité prostitutionnelle¹. Aujourd'hui c'est sur internet via des sites d'annonces (Wannonce, Vivastreet, Sexmodels...), de tchat (Coco) et sur les réseaux sociaux (TikTok, Snapchat, Instagram, MyM...) que les client·es et les personnes en situation de prostitution prennent contact. Les personnes peuvent ensuite se rencontrer dans un hôtel, une chambre ou un logement loué (AirBnB). On parle alors de prostitution « indoor » ou « logée ».

Avoir une relation sexuelle tarifée une fois de temps en temps, c'est de la prostitution

VRAI

Même ponctuelle, sans que ce soit une activité régulière, le fait d'avoir une relation sexuelle tarifée ou en échange d'une compensation est une forme de prostitution. Le fait de vendre un acte sexuel est un acte prostitutionnel et le fait d'acheter un acte sexuel, même ponctuel, c'est avoir recours à la prostitution.

Une personne qui a des pratiques prostitutionnelles a toujours le choix

FAUX

Cette affirmation « *induit fortement l'idée que si les filles sont en situation de prostitution, elles font un choix personnel qui n'est pas induit par une contrainte* »². Des contraintes variées entraînent l'entrée et le maintien des jeunes dans la prostitution : dépendance financière ou relation d'entreprise... Le système prostitutionnel est complexe, vecteur de domination et de rapports de pouvoir. L'entrée est souvent progressive et complexe, entraînée par des événements négatifs ou des pressions. Il faut veiller à ne pas inverser les rôles : les personnes en situation de prostitution ne sont pas coupables, la loi protège les victimes de la prostitution et pénalise la clientèle.

La prostitution, c'est un échange d'un rapport sexuel contre de l'argent

VRAI, mais pas seulement...

La prostitution comprend aussi l'échange de tout acte sexuelle (incluant tout rapport sexuel, même sans pénétration) contre un échange de **biens**, de **cadeaux**, de **services**, de **nourriture**, d'un **logement** ou de quoique ce soit qui puisse avoir une valeur marchande.

Un proxénète fait toujours partie d'un réseau criminel organisé

FAUX

Un·e proxénète est une personne - qu'elle ou il fasse partie d'un réseau ou non - **qui aide, protège, tire profit ou incite une autre personne à se prostituer**. Un·e proxénète peut être un·e proche de la personne en situation de prostitution (famille, ami·es, partenaires...) ou un·e ami·e déjà en situation de prostitution et qui va inviter à faire de même. Les victimes ont parfois confiance en ces personnes, l'exploitation est alors difficile à identifier. Il arrive également que des personnes en situation de prostitution deviennent par la suite ou en même temps proxénète.

Le michetonnage, c'est pas de la prostitution

FAUX

Le fait d'entretenir et/ou de mimer une relation affective contre des biens, de l'argent ou des services est **une pratique préprostitutionnelle**. Dès lors qu'il y a un échange d'actes sexuels contre toute forme de rémunération, c'est de la prostitution. Dans le cas où il n'y a pas eu d'acte sexuel, la situation peut risquer d'évoluer vers de la prostitution, car bien souvent, la/le client·e envisage des rapports sexuels tarifés.

Cam-girl, cam-boy, ce n'est pas de la prostitution

VRAI et **FAUX**

Selon un arrêt de la Cour de cassation du 18 mai 2022, le sexe virtuel ne relève pas de la prostitution. Mais des lois protègent les mineur·es, considéré·es comme vulnérables. La « cam » est une pratique préprostitutionnelle qui peut mettre en danger les jeunes.

1. Repérage et accompagnement des personnes en situation de prostitution : guide pratique à destination des professionnel·les - Préfecture de région d'Île-de-France - 2016 / 2. Prévention au risque prostitutionnel à l'adolescence en milieu scolaire - Enfances & Psy (N° 92) - Katia Baudry - 2021

La prostitution : c'est légal ou pas ?

Depuis la deuxième moitié du 20^e siècle la France a un régime abolitionniste en matière de prostitution. C'est-à-dire qu'elle tend à supprimer le système prostitutionnel. Les mouvements abolitionnistes considèrent la prostitution comme un système d'exploitation sexuelle en défaveur des femmes. La réglementation a donc évolué en France dans l'objectif de protéger les victimes de la prostitution ●

PROSTITUTION, QUE DIT LA LOI ?

La loi du 13 avril 2016, relative au renforcement de la lutte contre le système prostitutionnel et à l'accompagnement des personnes prostituées, vise à inverser la culpabilité entre les personnes en situation de prostitution et les client·es de la prostitution :

- elle a **supprimé le délit de racolage** qui pénalisait les personnes prostituées, qui sont désormais **reconnues comme des victimes**
- elle **interdit et condamne le recours aux services** d'une personne qui se prostitue
- elle **condamne le fait d'inciter une personne à se prostituer** ou de salarier, d'employer, de tirer profit d'une quelconque manière, de la prostitution d'une personne

UNE LOI SPÉCIFIQUE POUR LES MINEUR·ES

La loi du 4 mars 2002, relative à l'autorité parentale, interdit la prostitution des mineur·es et dispose : « *Tout mineur qui se livre à la prostitution, même occasionnellement, est réputé en danger et relève de la protection du juge des enfants au titre de la procédure d'assistance éducative* ». Article 13.I et Article 13.II - Loi du 4 mars 2002

Toute personne mineure en situation de prostitution, même occasionnellement, est en danger. Toute personne témoin ou soupçonnant un enfant en danger ou risquant de l'être est dans l'obligation de signaler les faits.

UNE LOI SUR LES VIOLENCES SEXUELLES SUR LES MINEUR·ES

La loi du 21 avril 2021, relative à la protection des mineur·es des crimes et délits sexuels et de l'inceste, dispose que, lorsque les faits sont commis dans le cadre d'une relation à caractère prostitutionnel par une personne majeure sur une personne mineure de moins quinze ans, tout acte de pénétration sexuelle est considéré comme un viol (article 222-23-1 du Code pénal) et toute atteinte sexuelle autre que le viol est considérée comme une agression sexuelle (article 222-29-2 du Code pénal).

➡ Cette infraction est donc en lien avec la **pédocriminalité** (cf. p.11).

RE COURS À LA PROSTITUTION

DÉFINITIONS JURIDIQUES

Recours à la prostitution de majeur·e : « **fait de solliciter, d'accepter ou d'obtenir des relations de nature sexuelle d'une personne qui se livre à la prostitution, y compris de façon occasionnelle, en échange d'une rémunération, d'une promesse de rémunération, de la fourniture d'un avantage en nature ou de la promesse d'un tel avantage...** »

Article 611-1 - Code pénal

Recours à la prostitution de mineur·e : « **fait de solliciter, d'accepter ou d'obtenir, en échange d'une rémunération, d'une promesse de rémunération, de la fourniture d'un avantage en nature ou de la promesse d'un tel avantage, des relations de nature sexuelle de la part d'une personne qui se livre à la prostitution, y compris de façon occasionnelle, lorsque cette personne est mineure...** »

Article 225-12-1 - Code pénal



SANCTIONS ENCOURUES

victime moins de 15 ans

**JUSQU'À
10 ANS DE PRISON
150 000 € D'AMENDE**

victime 15 ans à 18 ans

**JUSQU'À
5 ANS DE PRISON
75 000 € D'AMENDE**
SI ACCOMPAGNÉ D'UNE
CIRCONSTANCE AGGRAVANTE
**JUSQU'À
7 ANS DE PRISON
100 000 € D'AMENDE**

victime majeure

**JUSQU'À
1 500 € D'AMENDE
3 750 € EN CAS DE RÉCIDIVE**

QUELQUES CIRCONSTANCES AGGRAVANTES



- Lorsque l'infraction est commise de façon habituelle, répétée, ou à l'égard de plusieurs personnes
- Lorsque la victime a été mise en contact avec l'auteur·e par l'usage d'un réseau de communication électronique (e-mails, réseaux sociaux, téléphone portable...)
- Lorsque l'auteur·e abuse de l'autorité que lui confèrent ses fonctions
- Lorsque l'auteur·e a délibérément ou par imprudence mis la vie de la victime en danger ; ou a commis contre elle des violences
- Lorsque la victime présente une particulière vulnérabilité, apparente ou connue de son auteur·e, due à une maladie, à une infirmité, à un handicap ou à un état de grossesse

PROXÉNÉTISME

DÉFINITIONS JURIDIQUES

« Le proxénétisme est le fait, par quiconque, de quelque manière que ce soit :

- **D'aider, d'assister ou de protéger** la prostitution d'autrui ;
- **De tirer profit** de la prostitution d'autrui, **d'en partager les produits ou de recevoir des subsides** d'une personne se livrant habituellement à la prostitution ;
- **D'embaucher, d'entraîner ou de détourner** une personne en vue de la prostitution ou **d'exercer sur elle une pression** pour qu'elle se prostitue ou continue à le faire. » Article 225-5 - Code pénal

« Est assimilé au proxénétisme le fait, par quiconque, de quelque manière que ce soit :

- **De faire office d'intermédiaire** entre deux personnes dont l'une se livre à la prostitution et l'autre exploite ou rémunère la prostitution d'autrui ;
- De faciliter à un proxénète la justification de ressources fictives ;
- **De ne pouvoir justifier de ressources correspondant à son train de vie tout en vivant avec une personne qui se livre habituellement à la prostitution** ou tout en étant en relations habituelles avec une ou plusieurs personnes se livrant à la prostitution... »
- **D'entraver l'action de prévention, de contrôle, d'assistance ou de rééducation** entreprise par les organismes qualifiés à l'égard de personnes en danger de prostitution ou se livrant à la prostitution » Article 225-6 - Code pénal



SANCTIONS ENCOURUES

victime moins de 15 ans

JUSQU'À
20 ANS DE PRISON
3 000 000 € D'AMENDE

victime 15 ans à 18 ans

JUSQU'À
10 ANS DE PRISON
1 500 000 € D'AMENDE

victime majeure

JUSQU'À
7 ANS DE PRISON
150 000 € D'AMENDE

SI ACCOMPAGNÉ D'UNE
CIRCONSTANCE AGGRAVANTE
JUSQU'À
10 ANS DE PRISON
1 500 000 € D'AMENDE

QUELQUES CIRCONSTANCES AGGRAVANTES



- Lorsque la victime en situation de prostitution présente une vulnérabilité (âge, maladie, déficience physique ou psychique...) apparente ou connue de l'auteur
- Lorsque que l'auteur·e est un·e ascendant·e légitime, naturel·le ou adoptif·ve de la victime, a autorité ou abuse de l'autorité que lui confèrent ses fonctions
- Lorsque l'auteur·e emploi de la contrainte, des violences ou des manoeuvres dolosives (manœuvre frauduleuse visant à obtenir le consentement)
- Lorsque la victime a été mise en contact avec l'auteur·e par l'usage d'un réseau de communication électronique (e-mails, réseaux sociaux, téléphone portable...)

USAGE DES NOUVELLES TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES

Le numérique agit sur plusieurs aspects de la prostitution en multipliant les plateformes qui facilitent le recrutement des personnes en situation de prostitution et la mise en relation avec les client·es. Les jeunes, par leur utilisation précoce des réseaux sociaux et des outils numériques, sont davantage vulnérables et exposé·es aux dangers du proxénétisme et de la pédocriminalité en ligne. La loi du 21 avril 2021 prend en compte les nouveaux comportements liés aux technologies numériques.

DÉFINITIONS JURIDIQUES

« **Sextorsion** » : « le fait pour un majeur **d'inciter un mineur, par un moyen de communication électronique** (e-mails, réseaux sociaux, téléphone portable...), à **commettre tout acte de nature sexuelle**, soit sur lui-même, soit sur ou avec un tiers, **y compris si cette incitation n'est pas suivie d'effet...** »

Article 227-22-2 - Code pénal

« **Extorsion d'images pédopornographiques** » : « le fait pour un majeur **de solliciter auprès d'un mineur la diffusion ou la transmission d'images, vidéos ou représentations à caractère pornographique** dudit mineur »

Article 227-23-1 - Code pénal

SANCTIONS ENCOURUES

victime moins de 15 ans	victime 15 ans à 18 ans
<p>JUSQU'À 10 ANS DE PRISON 150 000 € D'AMENDE PEINES PORTÉES À DIX ANS D'EMPRISONNEMENT ET UN MILLION D'EUROS D'AMENDE LORSQUE LES FAITS ONT ÉTÉ COMMIS EN BANDE ORGANISÉE</p>	<p>JUSQU'À 7 ANS DE PRISON 100 000 € D'AMENDE</p>

FOCUS

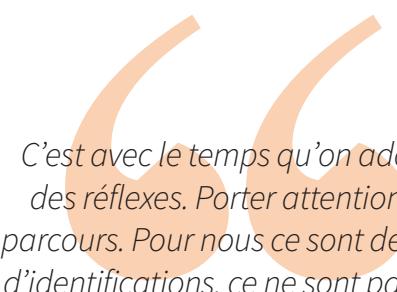
Traite des êtres humains et prostitution

DÉFINITION

La traite des êtres humains c'est **le recrutement, le transport, l'hébergement ou l'accueil** de personnes par **la menace, le recours à la force** ou par **d'autres moyens** (contrainte, enlèvement, tromperie, abus d'autorité, offre de paiements) pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre. Le but est l'exploitation des victimes : travail forcé, esclavagisme, servitude, dons d'organes, proxénétisme, autres formes d'exploitation sexuelle, etc.

SIGNALS D'ALERTE

Des éléments d'identification des personnes victime de la traite peuvent alerter sur le risque prostitutionnel : le parcours d'entrée en France, la rétention des documents d'identité, le voyage géré par un·e intermédiaire, l'incohérence dans les récits, l'oubli de rendez-vous, les départs précipités, le téléphone qui sonne sans arrêt, la personne est toujours accompagnée par une autre qui parle à sa place, le sentiment d'emprise ou de loyauté, etc.


C'est avec le temps qu'on adopte des réflexes. Porter attention au parcours. Pour nous ce sont des clés d'identifications, ce ne sont pas que des modalités migratoires.

Salariée du réseau,
chargée de projet au CIDFF de Metz-Thionville

Loverboy, grooming, tuteur·ice, sugar dating... Ça veut dire quoi ?

La prostitution chez les jeunes, et notamment les jeunes filles, se distingue par son caractère protéiforme, complexe et mal connu. Ses dénominations multiples rendent son repérage difficile. Les termes présentés dans cette partie ne constituent que quelques représentations de la réalité des faits. Il existe une pluralité de situations ●



Escort·e / Escort girl-boy / Escorting

L'escorting est une pratique désignant plusieurs situations préprostitutionnelles et prostitutionnelles. Un·e escort·e est payé·e pour tenir compagnie à une personne et/ou l'accompagner à des événements sociaux (restaurant, cinéma, réunions, voyages...). Les rencontres peuvent se dérouler en tête à tête ou en présence d'autres personnes. Elles peuvent aller d'un simple repas à des relations plus intimes... Mais il s'agit en très grande majorité de relations sexuelles tarifées.

➡ Les prises de contact, dont l'accès est facilitée par Internet, se font majoritairement via des sites et applications d'annonces, de rencontres, de tchats : *Coco, Sexemodels, MYM, Vivastreet, Onlyfansetc...*

Grooming

Le « grooming » désigne une stratégie menée par une personne majeure envers une personne mineure, dont l'objectif est de créer un lien de confiance et émotionnel permettant à terme au majeur·e de faire des propositions sexuelles et, souvent, d'abuser sexuellement du ou de la mineur·e.

70 %

des situations identifiées comme du « grooming » ont lieu sur les réseaux sociaux. Les principales cibles sont **des jeunes filles âgées de 12 à 15 ans.**

How safe are our children ? - An overview of data on abuse of adolescents - NSPCC - 2019

Sugar Dating

Le « sugar dating » désigne le fait pour une personne jeune (mineure ou majeure) d'entretenir avec une personne plus âgée une relation romantique ou affective souvent contre de l'argent mais également en retour de biens ou de services. La personne la plus âgée est généralement un homme à la situation financière confortable appelé « sugar daddy » et la plus jeune principalement une femme nommée « sugar baby ». Cette pratique favorise l'entrée en prostitution progressive des jeunes, souvent des étudiantes, et commence par des relations tarifées sans rapports sexuels dans des lieux publics qui évoluent par la suite vers des rapports sexuels tarifés.

➡ Aujourd'hui, plusieurs sites et applications existent permettant la rencontre des « sugar daddies » et des « sugar babies ».



Loverboy

Le « loverboy » désigne un jeune homme dont l'objectif est de créer l'illusion d'une relation affective auprès d'une jeune fille pour l'inciter par la suite, à se prostituer.

Ces hommes sont souvent des mineurs ou des majeurs à peine plus âgés que leurs victimes et passent très souvent par les réseaux sociaux afin d'approcher les jeunes filles. Ils mettent en place un mécanisme d'emprise psychologique et de dépendance affective afin d'isoler socialement la victime et, peu à peu, l'entraîner vers des pratiques prostitutionnelles.

Ce mécanisme se base notamment sur le cycle des violences qui se décline en quatre phases : la lune de miel, les tensions, la crise, et la justification, avant d'entamer à nouveau la phase de lune de miel. Il s'agit d'un cercle vicieux permettant à l'emprise de perdurer, expliquant en partie la durabilité d'une relation entre un loverboy et sa victime, les difficultés à identifier la situation pour l'entourage ainsi que les freins pour la victime à sortir de cette situation.

**ALLER
PLUS LOIN**



**Plus d'information sur l'emprise et le cycle des violences sur :
www.amoursansviolence.fr**



Michetonnage / Pigeonnage

Le « michetonnage » ou « pigeonnage » désigne une conduite préprostitutionnelle. Il s'agit généralement d'une relation entre un·e jeune et une personne plus âgée offrant des faveurs financières et/ou matérielles dans l'attente ou en échange d'actes sexuels. Ce type de relation peut constituer un biais d'entrée dans les pratiques prostitutionnelles du fait de sa complexité et de son ambiguïté. Elle peut créer chez une jeune personne un sentiment de redevabilité et de reconnaissance, voire de dépendance, qui peut l'amener à céder aux sollicitations sexuelles.

➡ **Les personnes qui entretiennent ce type de relation s'appuient souvent sur leur différence d'âge et d'asymétrie pour mettre en place un mécanisme d'emprise sur la jeune victime.**

Pédocriminalité

Le terme pédocriminalité désigne les crimes à l'encontre de mineur·es. Ils se réfèrent principalement à l'abus et l'exploitation sexuelle de mineur·es comprenant le harcèlement sexuel, les agressions sexuelles ainsi que le viol.

Les individu·es recourant à la prostitution de mineur·es sont en grande majorité des majeur·es. Dès lors, ces situations de prostitution revêtent un caractère pédocriminel. Le caractère pédocriminel est retenu pénallement même si les auteur·es estiment n'avoir eu aucune preuve qu'il s'agissait d'un·e mineur·e.

➡ **L'utilisation des réseaux sociaux et des sites internet facilite la diffusion et la commercialisation d'images à caractère pédopornographique ainsi que les rencontres à caractère prostitutionnel entre les personnes mineur·es et majeur·es.**

Tuteur·ice

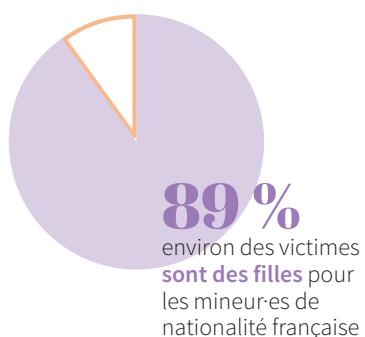
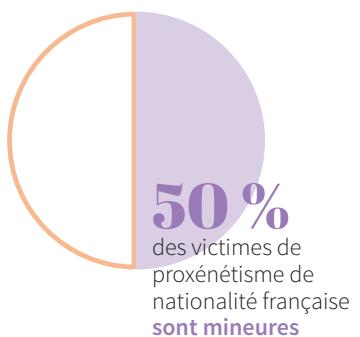
Le/la « tuteur·ice » désigne la personne qui, au sein d'un réseau de prostitution, est en charge de l'organisation logistique et du contrôle de l'activité prostitutionnelle. Cette personne assiste le/la gérant·e du réseau de prostitution en contrôlant quotidiennement ce qu'il se passe sur les lieux d'activité des personnes en situation de prostitution. Son rôle peut consister à la publication d'annonces de prostitution, la location de chambre d'hôtel, la surveillance des chambres lors des « passes »...

La prostitution des jeunes majeur·es et mineur·es, ça concerne qui ?

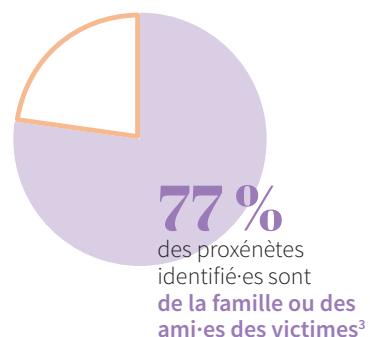
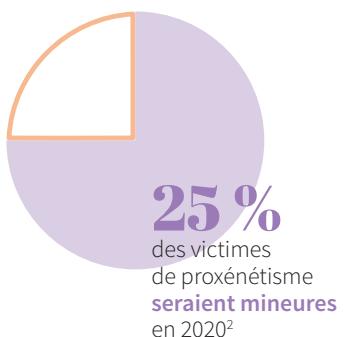
La prostitution en France peut concerner n'importe quel·le jeune majeur·e ou mineur·e de toute classe sociale. Les études révèlent que la très grande majorité des jeunes qui se prostituent sont des femmes ou des filles, mais cela concerne aussi les hommes, les garçons et les personnes qui s'identifient autrement ●

QUI SONT LES VICTIMES CHEZ LES MINEUR·ES ?

D'après les données enregistrées par les services de police et de gendarmerie concernant les crimes et délits en France en 2020¹ :



Estimations des associations spécialisées sur la prévention contre les violences et sur la prostitution chez les jeunes :



Une entrée dans la prostitution jeune

15 ans

l'âge médian⁵ des mineur·es en situation de prostitution avec une entrée en moyenne à partir de 14 ans et parfois dès 11 ans⁴

88 %

des filles mineures en situation de prostitution sont âgées de **14 ans à 17 ans¹**

Une augmentation alarmante

+68 %

de procédures ouvertes entre 2016 et 2020 pour proxénétisme sur mineur·es et recours à la prostitution de mineur·es¹

LA PROSTITUTION DES JEUNES MAJEUR·ES

La prostitution des jeunes majeur·es est difficile à chiffrer car elle est davantage invisibilisée.



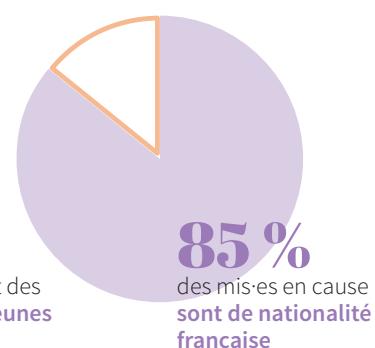
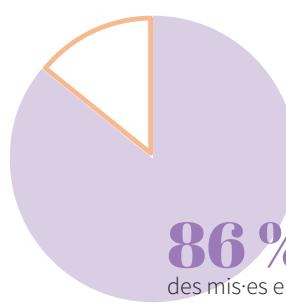
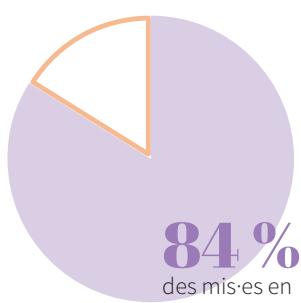
UN PHÉNOMÈNE DIFFICILE À IDENTIFIER

4 mineures sur 10
victimes de prostitution
n'ont pas conscience d'avoir
subi des actes prostitutionnels⁵

C'est pourquoi il est essentiel de prévenir et d'informer sur les pratiques prostitutionnelles et préprostitutionnelles, afin de mieux les identifier et de pouvoir agir.

QUI SONT LES MIS·ES EN CAUSE POUR PROXÉNÉTISME SUR MINEUR·ES ?

D'après les données enregistrées par les services de police et de gendarmerie concernant les crimes et délits en France en 2020¹ :



1. Recherche-action pluridisciplinaire sur la prostitution des mineurs en France - PROMIFRANCE - Centre de Victimologie pour Mineurs - 2022 : Attention, il s'agit ici des chiffres issus des données enregistrées par les services de la police et de la gendarmerie, des biais sont donc possibles (invisibilisation et difficulté de repérage de la prostitution des majeur·es ou des personnes étrangères par exemple) / 2. Prostitution des mineurs - Guide pour les personnes travaillant auprès des jeunes - Mouvement du Nid - 2022 / 3. Rapport du groupe de travail sur la prostitution des mineurs - Catherine Champrenault - 2021 / 4. 5^e Rapport mondial sur l'exploitation sexuelle - Fondation Scelles - 2019 / 5. Synthèse des études - La prostitution des mineurs en Seine-Saint-Denis - Observatoire des violences envers les femmes de Seine-Saint-Denis - 2020

Les Mineur·es Non Accompagné·es (MNA), les mineur·es contesté·es et les jeunes majeur·es étranger·es

QUI SONT LES MNA ?

Les mineur·es non accompagné·es sont des **mineur·es étranger·es qui se trouvent sans représentant·e légal·e sur le territoire français**. Les personnes mineures sont considérées comme des enfants en danger et sont prises en charge par les services de la protection de l'enfance (Aide Sociale à l'Enfance ou ASE).

DES DIFFICULTÉS PROPRES À UN PARCOURS COMPLEXE

Toutefois, tous et toutes ne sont pas en mesure de prouver leur minorité et ne peuvent donc pas bénéficier des dispositifs de protection de l'enfance adaptés à leur situation. **Si la minorité est contestée ou n'est pas reconnue, la personne n'est pas protégée.**

Différents facteurs peuvent **renforcer leur isolement et leur vulnérabilité** face aux réseaux de traite des êtres humains et de proxénétisme : la barrière de la langue, la dette migratoire, l'exploitation (notamment sexuelle) vécue lors de la migration, les traumatismes, l'errance institutionnelle, la méfiance face aux institutions, le fait d'être hébergé·e dans des lieux propices au recrutement par des proxénètes ...

De même, les jeunes majeur·es, **qui doivent quitter à leur 18 ans les lieux d'accueil et de protection de l'enfance**, se retrouvent démunis·es. L'accompagnement de ces personnes est possible : des structures peuvent les aider. Identifier les situations des personnes permet de les orienter vers les réseaux de solidarité.

DES ENJEUX SPÉCIFIQUES EN MATIÈRE D'ACCOMPAGNEMENT

Enfin, **les parcours complexes et les incompréhensions culturelles** entre les référent·es institutionnel·les, les soignant·es et les personnes migrantes peuvent mener à des difficultés particulières. Ainsi, les chercheur·ses soulignent qu'il existe un besoin de soins spécifiques, avec des compétences transculturelles et un focus sur l'expérience de la migration et les traumatismes complexes.

“ [...] On fabrique des victimes. Il y a un vrai enjeu d'identification. [...] Et la formation des pros, ça me semble être une clé. Pour les pros, c'est être en hyper-vigilance, être attentif, repérer les signes. Ça permet de faire le lien avec une asso, d'aller déposer plainte, demander des papiers, faire le relai avec des centres psycho-traumatiques, etc. [...]”

Chargée de projet au CIDFF de Metz

Qui est responsable des MNA ?

La mission de protection de l'enfance relève des Conseils départementaux à travers les dispositifs de l'Aide sociale à l'enfance (ASE), qui assurent l'accueil, l'évaluation et la prise en charge des MNA. Les politiques et les moyens alloués varient selon les territoires. Ainsi, certains départements sont munis d'un service spécifique dédié à l'accueil des MNA ou ont délégué cet accueil à une association ou à une plateforme d'accueil, d'évaluation et d'orientation. **Il est donc conseillé de se rapprocher des départements et de l'ASE.**

Quelles associations pour les mineur·es contesté·es et les jeunes majeur·es étranger·es ?

- Les apprentis d'Auteuil
- Utopia 56
- Médecins du monde
- Coallia
- Institut Don Bosco

ALLER PLUS LOIN



• Rapport : *Accompagner et accueillir les mineurs non accompagnés au regard de leur besoin*
CNAPE - 2018

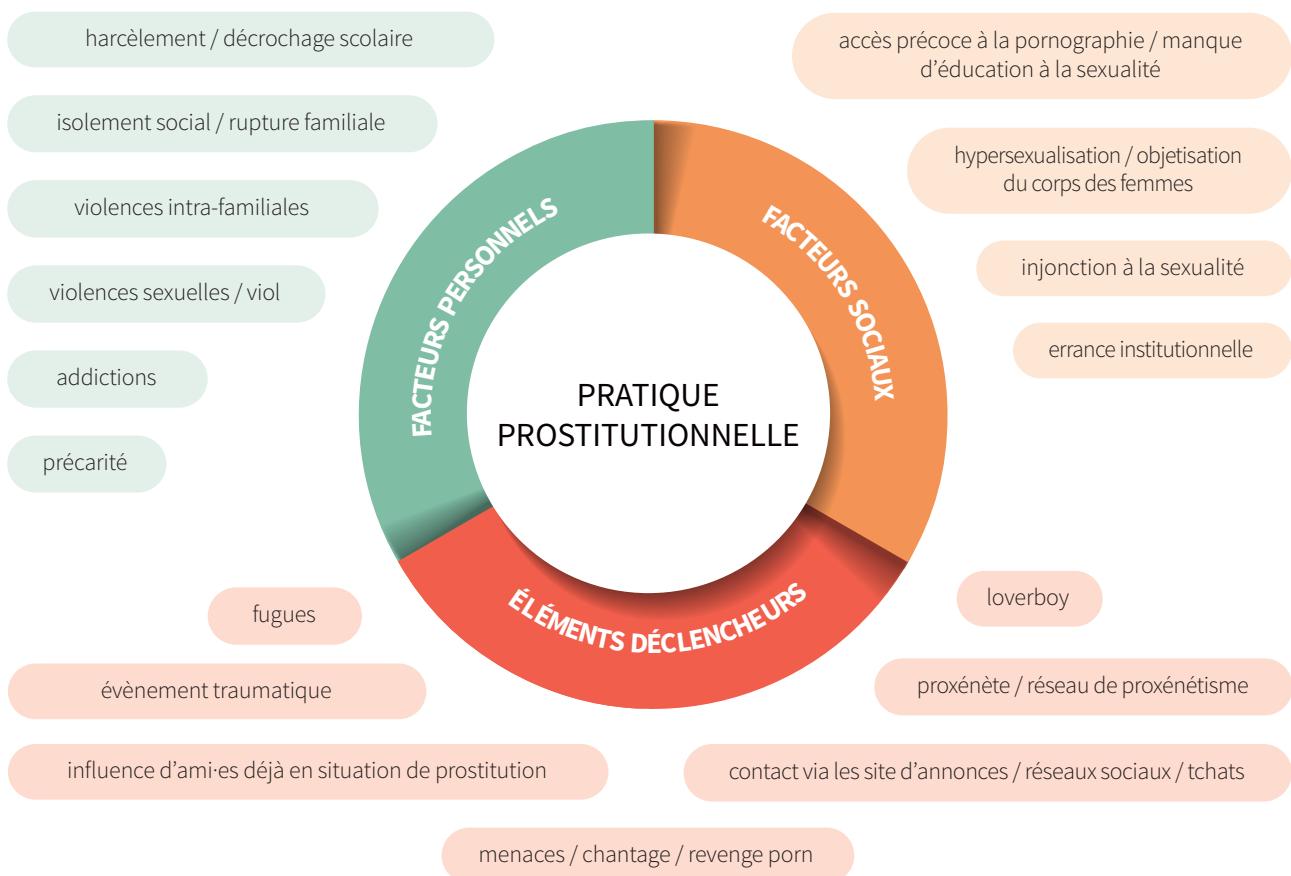
• Guide *Bonnes pratiques portant sur l'accompagnement des MNA*
ANESM - 2018

Identifier et **repérer** les risques et pratiques prostitutionnelles



Entrée dans la pratique prostitutionnelle : quels facteurs de risque ?

Chaque histoire est unique et personnelle, le glissement vers des activités prostitutionnelles peut se faire progressivement et résulte d'une multiplicité de facteurs, qui rendent les mineur·es plus vulnérables, conjonquée à un ou plusieurs éléments déclencheurs ●



[...] En prenant le temps de l'écouter, j'ai compris qu'elle avait vécu des violences sexuelles durant son enfance, au sein de sa famille d'accueil. Elle en porte la culpabilité. [...]

Juriste - chargée de projet
au CIDFF du Bas-Rhin



7 fille victimes sur 10
ont subi des violences sexuelles
avant la prostitution

9 mineures victimes sur 10
ont subi des violences (toutes violences
confondues) avant la prostitution, souvent
par leurs parents et beaux-parents

La prostitution des mineures en Seine-Saint-Denis - Observatoire des violences envers les femmes de Seine-Saint-Denis - 2021

Signaux d'alerte

de la pratique prostitutionnelle

Les professionnel·les du champs médico-social et du secteur de la jeunesse peuvent être au contact de mineur·es en situation de prostitution. Bien qu'il existe des réalités disparates, certains signaux permettent d'évaluer la situation dans laquelle se trouve la personne, mais ils ne sont qu'indicatifs. C'est leur cumul et leur répétition qui peuvent alerter sur une pratique prostitutionnelle ●

Ne pas hésiter à repérer, car vous allez pouvoir orienter les jeunes vers des associations qui vont pouvoir les aider.



CHANGEMENT DE COMPORTEMENT

- ⇒ Instabilité, humeur changeante, agressivité, provocation
- ⇒ Passivité ou inhibition : indifférence ou absence de demande
- ⇒ Sentiment de détachement, de dévalorisation de soi
- ⇒ Difficulté de concentration, désinvestissement scolaire
- ⇒ Fugue ou absences de plus en plus longues
- ⇒ Consommation de drogues, abus d'alcool



INDICATEURS MATERIELS

- ⇒ Usage d'accessoires coûteux
- ⇒ Possession d'une grande quantité d'argent en liquide
- ⇒ Possession de plusieurs téléphones ou carte sim
- ⇒ Objets ou cadeaux de provenance inexpliquée

[...] F. est déconnectée d'une réalité de vie, elle parle de sa « pseudo » vie parisienne, des uber, de shootings photos, de showcase dans des boîtes de nuit, [...] J'ai face à moi une jeune fille hyperactive, dans l'excitation de me narrer sa nouvelle vie cachée derrière son maquillage. Elle rie très fort, parle fort, est très maniérée. [...]

Éducatrice en prévention spécialisée - intervenante égalité au CIDFF de la Vienne



ENVIRONNEMENT INSTABLE

- ➡ Changements d'hébergements successifs, déplacements fréquents dans d'autres villes
- ➡ Perte ou confiscation des papiers d'identité
- ➡ Rapports conflictuels avec les représentant·es des institutions (éducateur·ices, professeur·es...)
- ➡ Déscolarisation



RAPPORT AUX CORPS MODIFIÉ

- ➡ Présence de traumatisme physique
- ➡ Langage cru et surexposition du corps
- ➡ Changement de style vestimentaire
- ➡ Hygiène inhabituelle (douche fréquente ou absence d'hygiène)

Mots ou expressions passerelles

Les mots ou expressions passerelles sont l'ensemble des termes utilisés qui désignent la pratique prostitutionnelle de manière détournée : « **michetonnage** », « **escorting** », « **pigeons** », « **sugar daddy** », pour désigner les client·es, « **protecteur·ice** » pour désigner la ou le proxénète.

Attention aux expressions désignant l'activité prostitutionnelle ou ses synonymes sans que cela ne soit évoqué clairement :
 « **faire du business** », « **c'est un bon deal** »,
 « **je rends service** »...



52 %
 des mineur·es victimes associent
des conduites addictives
 à leur activité prostitutionnelle*

* Enquête sur les conduites prostitutionnelles de mineurs dans le Nord - ODPE 59 et Département du Nord - 2021

Les conséquences de la pratique prostitutionnelle

Les situations prostitutionnelles ou prépréprostitutionnelles exposent à de nombreuses violences : physiques, verbales, sexuelles...

Les moyens de pression et les violences exercés par les proxénètes sont divers : chantage, menaces, revenge porn, alcoolisation ou prise de stupéfiant sous contrainte ou à l'insu des victimes... Les violences liées à la pratique prostitutionnelle ou prépréprostitutionnelles sont omniprésentes et les jeunes y sont davantage vulnérables ●

CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ MENTALE

LES TROUBLES PSYCHOTRAUMATIQUES

« Le cerveau met en place des mécanismes neurobiologiques de protection. Le **circuit neuronal « disjoncte », ce qui entraîne une anesthésie psychique et physique, un état dissociatif, des troubles de la mémoire...** Ces troubles, qu'on appelle troubles psychotraumatiques peuvent s'installer durablement et entraîner une importante souffrance, ainsi qu'un risque de répétition de ces situations violentes. »
Troubles de la personnalité - Ni psychotiques, ni névrotiques, ni pervers, ni normaux... - Roland Coutan-veau, Joanna Smith - Dunnod - 2013

avec un sentiment d'étrangeté, de déconnection et de dépersonnalisation, comme si la victime devenait spectatrice de la situation puisqu'elle la perçoit sans émotion. Ce trouble est également appelé décorporalisation. »

Troubles de la personnalité - Ni psychotiques, ni névrotiques, ni pervers, ni normaux... - Roland Coutan-veau, Joanna Smith - Dunnod - 2013

SIDÉRATION

« Lorsque le psychisme ne peut pas affronter la situation, car celle-ci est trop horrible, impensable, qu'elle n'a aucun sens pour la victime, le cortex se bloque, on appelle cela la sidération. C'est cette sidération qui entraîne des troubles psychotraumatiques. Le psychisme est alors paralysé : **les victimes disent qu'elles sont restées bouche bée, en situation de sidération face à l'événement sans pouvoir le penser, sans pouvoir se défendre, ni fuir, ni bouger, ni crier.** »

Colloque « Le système prostituuteur : violence machiste archaïque » - Intervention de Muriel Salmona - 2012

MÉMOIRE TRAUMATIQUE

« Elle s'installe après toutes les violences répétées que subissent les jeunes en situation de prostitution et face au stress extrême qu'elles induisent. **La personne revit les terreurs et les souffrances des agressions sexuelles à l'identique (flash-backs, réminiscences, cauchemars).** La mémoire traumatique prend donc la forme de phrases, de bruits, d'odeurs, d'images, de sensations qui reviennent hanter les victimes. »

Troubles de la personnalité - Ni psychotiques, ni névrotiques, ni pervers, ni normaux... - Roland Coutan-veau, Joanna Smith - Dunnod - 2013

TROUBLES DE LA PERSONNALITÉ

« Les troubles de la personnalité sont caractérisés par **des schémas omniprésents et persistants de pensées, de perception, de réaction et de relations** qui entraînent une souffrance importante pour la personne et/ou nuisent considérablement à sa capacité à fonctionner. »

DSM-5 - Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux - American Psychiatric Association, Marc-Antoine Crocq, Julien-Daniel Guelfi, Patrice Boyer, Charles-Bernard Pull, Marie-Claire Pull - 2015

DISSOCIATION PSYCHIQUE

« Les violences, que la personne subit, font disjoncter le circuit émotionnel et entraînent une anesthésie émotionnelle, corporelle et cognitive (hypoesthésie, anesthésie, seuil de tolérance à la douleur élevé). L'anesthésie émotionnelle génère **un état dissociatif**



« [...] Elle était en totale perte de repères et en détresse psychique. Agée de 21 ans, elle m'a vite fait comprendre qu'elle avait perdu le contrôle de sa vie. [...] Elle se dissociait tellement de son corps qu'elle disait qu'ils pouvaient faire ce qu'ils voulaient d'elle, qu'elle ne ressentait rien, mais qu'elle avait besoin de cet argent. [...] »

Juriste - chargée de projet au CIDFF du Bas-Rhin

Perceptions des professionnel·les

La ou le professionnel·le peut avoir l'impression que la victime ment ou occulte des choses, que son récit est incohérent, changeant, désordonné. La victime peut sourire ou adopter un ton disonant par rapport à la gravité des faits. Ce sont les conséquences des psycho-traumatismes. Il est possible que la victime retourne auprès de la personne qui l'a mise en danger - résultat de l'emprise très forte.

CONSÉQUENCES SUR LA VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE



Les conséquences varient en fonction des personnes, de leur parcours et des pratiques prostitutionnelles ou préprostitutionnelles. Le plus souvent, les nombreux traumas vécus ont pour conséquence **une santé mentale dégradée et une très faible estime de soi**.

Les répercussions physiques et psychiques entraînent une rupture au niveau du parcours personnel : la vie sociale est chamboulée, avec par exemple, des séjours dans les structures médico-sociales très fréquents, qui provoquent **un isolement et une perte d'autonomie**.

Un sentiment de méfiance peut également s'instaurer vis-à-vis des institutions et des professionnel·les. Les jeunes en situation de prostitution ou ayant vécu une situation de prostitution peuvent **être harcelé·es, intimidé·es** au sein de leur environnement scolaire ou professionnel, **avec des menaces ou la mise à exécution de diffusion de vidéos intimes ou dégradantes**. Les jeunes voient parfois **leurs liens familiaux et amicaux se dégrader**. Ils peuvent souffrir **de stigmatisation, de dénigrement ou de mise à l'écart**.

CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ PHYSIQUE

Les pratiques prostitutionnelles et préprostitutionnelles peuvent engendrer de nombreuses conséquences sur la santé physique et mentale, liées à l'ensemble des violences vécues : **traumatismes physiques (ecchymoses, fractures, strangulations, brûlures de cigarettes,...), lésions (déchirures du vagin, de l'anus), maladies sexuellement**

transmissibles, infections, trouble alimentaire (anorexie, boulimie...), trouble du sommeil, état dépressif ou suicidaire, addictions et autres pathologies.

Il est important pour les professionnel·les du secteur de la jeunesse de s'assurer du suivi médical, y compris en santé sexuelle, de la ou du jeune en situation de prostitution.

6 mineures victimes sur 10 étaient porteuses d'une infection sexuellement transmissibles*

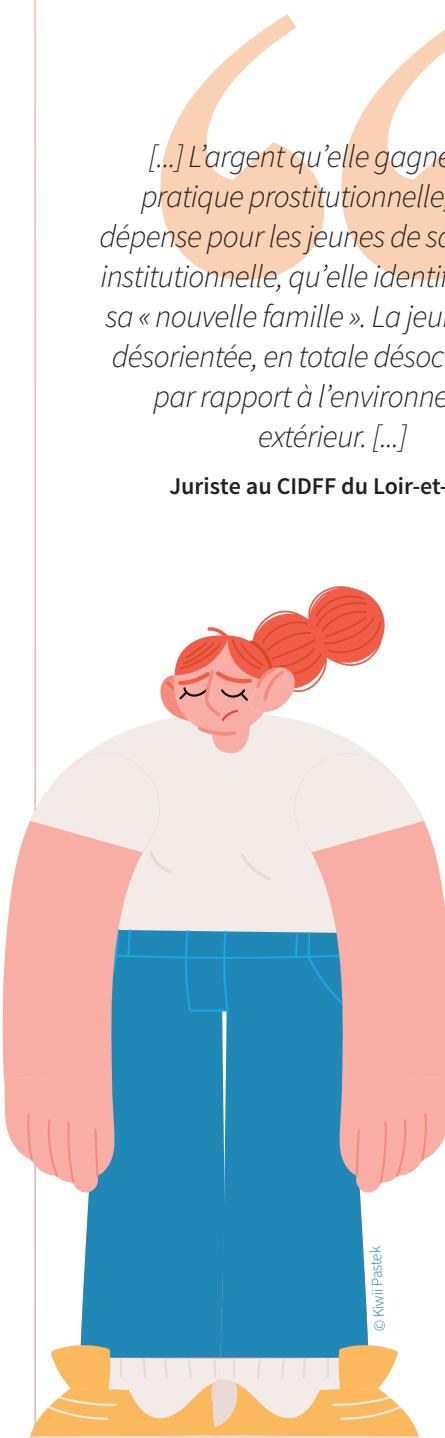
* Recherche-action pluridisciplinaire sur la prostitution des mineurs en France - PROMIFRANCE - Centre de Victimologie pour Mineurs - 2022

Aider un·e jeune en situation de prostitution



Les freins à la sortie de la prostitution, pourquoi est-ce difficile d'en sortir ?

Les entrées, les pratiques et les parcours prostitutionnels sont multiples et les difficultés auxquelles font face les jeunes sont variées et peuvent se conjuguer. Identifier les freins à la sortie de la prostitution permet de mieux comprendre les prises de conscience tardives, les refus d'accompagnement, les retours réguliers vers la prostitution... ●



[...] L'argent qu'elle gagne de la pratique prostitutionnelle, elle le dépense pour les jeunes de sa structure institutionnelle, qu'elle identifie comme sa « nouvelle famille ». La jeune fille est désorientée, en totale désocialisation par rapport à l'environnement extérieur. [...]

Juriste au CIDFF du Loir-et-Cher



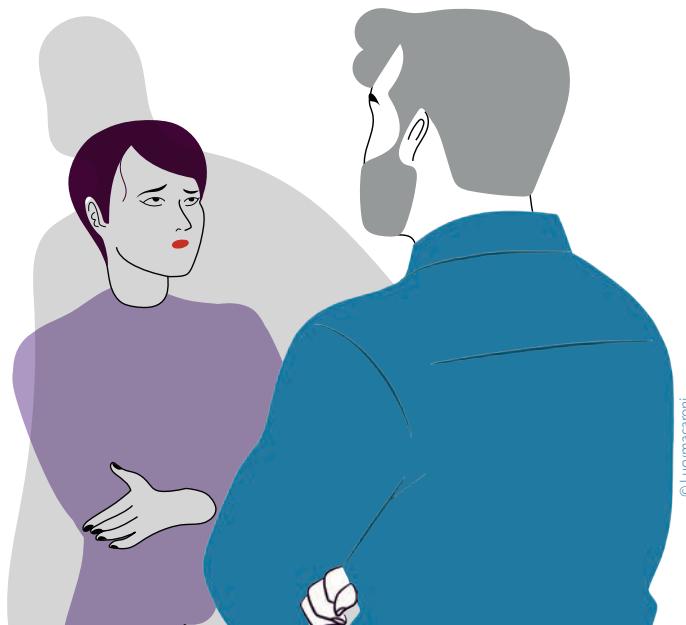
En tant que professionnel·le, il faut tenir compte de l'ensemble des difficultés qui empêchent les jeunes de sortir de la prostitution, pour mieux les accompagner.

LA COERCITION

Il s'agit de **stratégies de contrôle, de pression exercée par les proxénètes et les réseaux prostitutionnels** : violences physiques, revenge porn, menaces financières, chantage affectif... Les contraintes physiques et psychologiques exercées sur les victimes les freinent dans leur souhait de sortir de la prostitution. De plus, les victimes sont généralement envoyées loin de leur lieu d'habitation et peuvent rapidement changer de département ou de région. **Cette mobilité géographique freine largement leur accompagnement.**

“*[...] je savais que je partais rejoindre d'autres filles pour accompagner des hommes sans faire forcément de sexe mais pour avoir des cadeaux et de l'argent... J'étais dans un appart hôtel avec 3 ou 4 filles, on vivait dedans. C'est une des filles qui était habituée qui s'occupait de nous et nous disait ce qu'il fallait faire. [...]*

Témoignage recueilli par une éducatrice en prévention spécialisée - intervenante égalité au CIDFF de la Vienne



LES IDÉES REÇUES

De nombreux·ses jeunes **n'identifient pas certaines pratiques (rapports sexuels tarifés sans pénétration, occasionnels, en échange d'un logement ou d'un bien matériel...)** comme relevant de la **prostitution**. L'usage de mots ou expressions passerelles participent à **invisibiliser voire banaliser les pratiques prostitutionnelles**. Les sites dédiés à la prostitution et les réseaux sociaux sollicitent les jeunes en s'appuyant sur **une communication positive, pour leur donner l'illusion qu'elles ou ils peuvent avoir le pouvoir et le contrôle sur leur pratique prostitutionnelle** en occultant les risques et les impacts associés pour les jeunes. L'invisibilisation et les difficultés d'identification sont autant de freins majeurs.

L'EMPRISE

Certain·es proxénètes **établissent une relation de confiance ou simulent une relation affective, pour mettre en place et maintenir une emprise** sur les personnes qu'elles ou ils prostituent (cf. « lo-verboy » p.11).

L'emprise, c'est le résultat d'une relation inégalitaire, où **une personne adopte à l'encontre de l'autre des paroles et comportements agressifs, violents et destructeurs qui visent à contrôler et à dominer l'autre**. L'emprise peut se manifester par de l'intimidation, des menaces, des va-et-vient entre humiliation et gentillesse, le contrôle des gains financiers et de l'activité prostitutionnelle... Les victimes peuvent éprouver de la culpabilité, de la dépendance ou de la loyauté envers leur proxénète ou leur réseau ; et mettre du temps à prendre conscience de leur situation et des violences vécues. L'emprise constitue un frein majeur à la sortie de la prostitution.

**ALLER
PLUS LOIN**



Plus d'information sur l'emprise et le cycle des violences sur :
www.amoursansviolence.fr

LES PSYCHOTRAUMATISMES

Les violences vécues pendant la prostitution peuvent générer des psychotraumatismes (cf. p.20) et complexifier le parcours de sortie. La victime peut être **incohérente, tenir des discours flous ou décousus, subir des amnésies dissociatives, avoir la sensation d'être déconnectée ou dépersonnalisée...** Ces troubles psychiques ralentissent la prise de conscience pour la victime, et l'identification pour les professionnel·les, de la situation prostitutionnelle ou de l'exploitation.

LA CRAINTE DE L'ISOLEMENT

Bien souvent, les jeunes en situation de prostitution s'isolent de leurs proches (famille et ami·es) notamment par peur d'être jugé·es ou stigmatisé·es. La crainte de **perdre des liens amicaux et l'appartenance à un groupe (jeunes rencontré·es dans le cadre de la prostitution) et de se retrouver isolé·es socialement** peut représenter un frein au souhait de sortir de la prostitution. Les professionnel·les observent chez les victimes une perte de repères, de confiance en soi et en l'autre.

LE DÉCLASSEMENT SOCIAL

Le besoin de reconnaissance des pairs pour certain·es jeunes peut passer par la possession et l'exposition d'objets coûteux favorisant un sentiment de réussite et d'indépendance. Des jeunes en situation de prostitution peuvent parfois confondre la valeur qu'elles ou ils s'accordent avec celle de la somme d'argent gagnée lors des passes. Quitter la pratique prostitutionnelle peut alors être vécue **comme un déclassement social (l'impression d'être moins valorisé·e, de ne plus être « désiré·e », de ne plus bénéficier du même statut, de perdre sa liberté...).**

“ [...] Par la suite, elle m'appelait en me disant qu'elle avait honte de ce qu'il s'était passé la nuit dernière, que celui-là l'avait traitée comme un animal et qu'elle était blessée. Elle se dissociait tellement de son corps qu'elle disait qu'ils pouvaient faire ce qu'ils voulaient d'elle, qu'elle ne ressentait rien. [...]”

Juriste - chargée de projet au CIDFF du Bas-Rhin

60 à 70 %

des mineur·es déclarent s'être prostitué·es **pour de l'argent***

* Recherche-action pluridisciplinaire sur la prostitution des mineurs en France - PROMIFRANCE - Centre de Victimologie pour Mineurs - 2022

LA PRÉCARITÉ

La précarité financière liée au parcours, à une situation de fugue ou d'errance, peut pousser les jeunes à envisager la prostitution comme seule solution pour accéder à des sommes d'argent importantes et subvenir à leurs besoins essentiels. L'arrêt de la prostitution peut représenter **une perte de revenus et un risque accru de précarité financière grave. D'autant que les jeunes de moins de 25 ans bénéficient de peu d'aides sociales et les mineur·es ne peuvent prétendre à aucune aide.**

LA MÉCONNAISSANCE DES DROITS

Malgré la loi de 2016, les personnes en situation de prostitution sont souvent encore perçues comme coupables (ancien délit de racolage). **Les jeunes en situation de prostitution ou préprostitution peuvent se penser être en infraction ou craindre d'éventuelles poursuites à l'égard de leurs parents, du fait de leur minorité.** Il est aussi possible que les proxénètes détournent la législation pour exercer des menaces, plaçant les victimes hors du droit. Il est donc essentiel de rappeler et d'informer les jeunes sur leurs droits.

Comment lever les freins ?

Il est important que les professionnel·les puissent intégrer la sortie de la prostitution comme un processus long, instable et fragile, fait de nombreux allers-retours.

➡ **L'accompagnement doit être fondé sur la prévention, en matière de santé en particulier, et sur l'établissement d'un lien de confiance avec la ou le jeune en situation de prostitution ou préprostitution. De ce lien dépendra la possibilité de « libérer la parole » de la victime et de la préparer à une orientation vers d'autres professionnel·les.**

Comment accompagner : que dire, que faire ?

Il n'y a pas de réponse unique à la problématique de l'accompagnement des jeunes victimes de prostitution, tant les parcours prostitutionnels sont singuliers, complexes et multifactoriels. Toutefois, pour elles, la création d'un lien de confiance dans un espace sécurisant et bienveillant favorisera la « libération de la parole » et sera une première étape vers une prise en charge plus globale ●

VOTRE POSTURE EN TANT QUE PROFESSIONNEL·LE

Le rôle des professionnel·les est essentiel pour apporter une première écoute, favoriser une prise de conscience et accompagner dans les démarches.

SOYEZ DANS LA BIENVEILLANCE

Gardez une posture de non-jugement et de bienveillance est nécessaire face aux jeunes qui peuvent éprouver des difficultés à parler, soit par crainte d'être stigmatisé·e, soit parce qu'elles ou ils sont dans le déni des actes prostitutionnels. Les freins psychologiques liés aux traumatismes peuvent aussi empêcher la prise de conscience. Il est essentiel de ne pas culpabiliser le ou la jeune sur sa situation (quelle qu'elle soit).

➡ Utilisez des questions simples :

- « Comment vas-tu ? »
- « Comment te sens-tu en ce moment ? »
- « Est-ce que ça va actuellement dans ta vie ? »

NE JOUEZ PAS UN RÔLE

Même si le témoignage de la personne vous heurte, accueillez ses propos en restant humble et empathique mais conservez de la distance et votre posture professionnelle. Évitez la moralisation ou la surenchère qui risquerait d'accabler la ou le jeune en plus des épreuves déjà vécues. Dites simplement et le plus clairement possible à la personne ce que vous ressentez, évitez toute confusion ou mauvaise interprétation qui pourrait la brusquer ou la braquer.

➡ Évitez ces termes :

- « C'est horrible ce qu'il t'arrive, ton histoire est atroce »
- « Tu es dans une situation épouvantable »

➡ Préférez des propos nuancés :

- « Ta situation m'inquiète »
- « J'ai l'impression qu'elle ou il te contrôle »

CROYEZ ET VALORISEZ

C'est la personne qui témoigne qui sait ce qu'elle a vécu, elle est experte de sa situation. Prenez en compte sa parole même si son récit peut paraître décousu, confus ou désordonné - cela peut être les conséquences des psycho-traumatismes (cf. p.20). Ne dénigrez pas ce qu'elle dit sur elle ou les personnes qu'elle cite. Soyez dans une écoute attentive, valorisez la personne - félicitez la d'avoir eu le courage de s'être livrée.

➡ Utilisez des mots positifs :

- « C'est bien que tu sois venu·e me voir »
- « Merci d'être là aujourd'hui »
- « Tu fais preuve de courage en me racontant ton récit »

PRENEZ LE TEMPS

Adaptez-vous au rythme, à la temporalité de la personne et gardez à l'esprit que sortir de la prostitution est un processus long et difficile, fait de nombreux aller-retours. Respectez son choix de se livrer ou non sur son histoire. Les difficultés et les freins à la sortie de la prostitution (cf. p.23) peuvent amener le ou la jeune à avoir besoin de temps pour se confier. Cela peut se faire au cours de plusieurs entretiens.

➡ Rassurez la victime et dites lui qu'elle pourra parler lorsqu'elle se sentira prête :

- « On peut échanger maintenant ou plus tard »
- « Tu es libre de m'en parler, je ne te jugerai pas »
- « Ce·tte professionnel·le est disponible pour t'écouter »

POSEZ UN CADRE

Informez sur le déroulé de l'entretien et ses suites est d'autant plus important que les victimes se trouvent très souvent dans des situations d'instabilité extrême. Expliquez clairement qui vous êtes, votre fonction et vos missions, offrez à la personne un cadre relationnel sécurisant, confidentiel et protecteur.

COMMENT ABORDER LA QUESTION ?

Si la personne ne veut/peut pas en parler, voici un ensemble de recommandations qui, réunies et combinées, peut aider à ouvrir la parole et permettre une prise de conscience.

ORIENTEZ VERS UNE AUTRE PERSONNE

Si vous avez des doutes sur la situation d'un·e jeune mais qu'elle ou il ne veut pas en parler, vous pouvez lui indiquer qu'une personne référente se tient à sa disposition.

Ça peut être une personne interne à votre structure, identifiée comme étant au courant des problématiques liées à la sexualité, ou une personne entretenant des contacts réguliers avec la ou le jeune.

Ça peut aussi être une personne externe : un·e psychologue, un·e infirmier·e, une personne travaillant sur la problématique des violences...

➡ **Orientez vers une personne compétente peut aider la victime à s'exprimer plus facilement et/ou lorsqu'elle sera prête.**

ABORDEZ LE SUJET INDIRECTEMENT

La prostitution peut être abordé de manière indirecte avec des questions sur la santé, la sexualité, le consentement, les relations entre pair·es... Pour faire émerger des prises de conscience et libérer la parole. Des temps de sensibilisation sur ces sujets peuvent aussi permettre d'aborder la thématique de la prostitution et de créer un espace de dialogue.

➡ **Des questions sur le mode de vie peuvent aussi favoriser l'émergence du récit :
« Tu te déplaces beaucoup en ce moment, chez qui dors-tu ? »**

QUESTIONNEZ SUR LES BESOINS

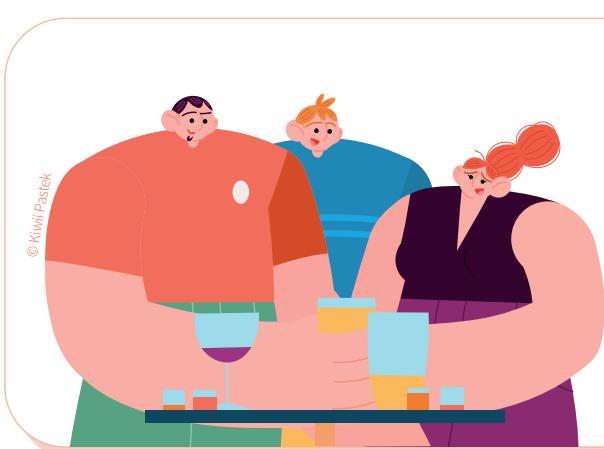
Une personne majeure est libre de choisir de se faire accompagner ou non. En revanche, que la personne soit mineure ou majeure, vous pouvez poser des questions la reconnaissant comme actrice de sa situation et lui permettre d'interroger ses besoins à son propre rythme.

➡ **Interrogez la personne sur ses besoins en matière de santé / logement / écoute...**

ADAPTEZ VOUS AU VOCABULAIRE

La ou le jeune peut employer des termes qui minimisent ou banalisent leur situation et les violences vécues. Il n'est pas nécessaire de lui faire immédiatement prendre conscience de sa situation prostitutionnelle ou préprostitutionnelle. Utilisez le vocabulaire qu'elle ou il emploie permet de respecter son cheminement. Attention à ne pas enfermer la personne dans une position de coupable - notamment si elle a participé à recruter ou mettre d'autres jeunes en situation de prostitution - ni dans une position de victime.

➡ **Posez des questions en reprenant le vocabulaire du ou de la jeune :**
« As-tu le sentiment de prendre des risques en étant escort·e ? »
« Est-ce que ton protecteur a été violent ? »
« Est-ce que ton Daddy te force à faire des choses d'ordre sexuel que tu ne veux pas ? »



36 %

des mineur·es en situation de prostitution
ne se considèrent pas comme victime*

➡ **Si la ou le jeune en situation de prostitution ou préprostitution est mineur·e, elle ou il est en danger, un signalement doit être fait (cf. page 30).**

* Recherche-action pluridisciplinaire sur la prostitution des mineurs en France - PROMIFRANCE - Centre de Victimologie pour Mineurs - 2022

QUE LA PERSONNE RECONNAISSE OU NON SA SITUATION, DES RAPPELS SONT NÉCESSAIRES

NOMMEZ LES FAITS, LA LOI ET RAPPELEZ-LUI SES DROITS

Si la ou le jeune n'identifie pas immédiatement sa situation prostitutionnelle, l'important n'est pas de lui faire « reconnaître », mais de formuler simplement et clairement les faits au regard de la loi et lui rappeler ses droits.

- ➡ « La loi interdit et condamne les client·es et/ou proxénètes pour ce qu'elles ou ils te demandent de faire. »
- ➡ « Tu n'es pas responsable, ce sont les client·es et les proxénètes qui sont coupables. »
- ➡ « La loi te protège, tu as le droit de porter plainte. »

RAPPELEZ-LUI QU'ELLE OU IL N'EST PAS RESPONSABLE DES VIOLENCES SUBIES

Si la ou le jeune évoque des violences de la part de client·es, de la ou du proxénète, de son « protecteur » ou sa « protectrice », il faut lui rappeler que les pratiques prostitutionnelles sont soumises aux lois. Les violences, quelle qu'elles soient, restent interdites et condamnables, peu importe le contexte ou la personne qui les commet.

- ➡ « Je te crois, tu n'y es pour rien. »
- ➡ « La loi définit ce que tu me décris comme une violence (psychologiques, physiques, sexuelles...), c'est condamnable. »
- ➡ « Peu importe la situation, elles ou ils n'avaient pas le droit, la loi l'interdit. »

INDIQUEZ-LUI QU'IL EXISTE DES PROFESSIONNEL·LES SPÉCIALISÉ·ES

Il est important de veiller à ce que la ou le jeune, selon son souhait, reçoive un accompagnement pluridisciplinaire pour connaître et faire valoir ses droits, mais aussi pour se reconstruire. Vous pouvez l'orienter vers des professionnel·les spécialisé·es : juriste, psychologue, professionnel·le de santé, centre de dépistage des IST-VIH, structure de logement d'urgence, etc.

- ➡ « Des professionnel·les sont là pour t'aider. »

ET APRÈS ?

Restez présent·e, gardez le lien et entretenez la relation de confiance avec la personne. Il faut « inverser les priorités »* et permettre un accompagnement renforcé pour structurer son environnement immédiat. Le temps consacré au projet d'insertion sociale, scolaire ou professionnelle doit supplanter celui accordé à la prostitution.

* Guide pratique - Prévenir le « michetonnage » chez les ados : comprendre le phénomène pour repérer et agir - MMPCR et l'association Charonne - 2016

Mineur·es en danger, vous devez signaler

Si la personne en situation de prostitution ou préprostitution est mineur·e, en tant que professionnel·le, vous êtes dans l'obligation légale de faire un signalement en transmettant le récit du ou de la jeune, avec une description des violences subies, du contexte de risque ou de la situation prostitutionnelle. Pour éviter que le ou la mineur·e se sente trahi·e, expliquez clairement et de façon transparente l'ensemble de la procédure qui va suivre. Insistez sur la démarche de protection : ce n'est pas une punition (plus de détails sur la procédure p.30).

- ➡ « En tant qu'adulte, mon rôle est de t'aider, de te protéger et d'assurer ta sécurité. »

Même si un signalement a été fait, il faut continuer à maintenir le lien et poursuivre l'accompagnement de la personne.



Besoin d'aide ? Qui contacter ?

Au regard de la complexité des situations, il est essentiel de se faire aider par des associations et professionnel·les spécialisé·es dans les démarches, afin d'engager une réponse pluridisciplinaire pour accompagner un·e mineur·e à sortir du système prostitutionnel ●

LES NUMÉROS

URGENCE

17 - Les services de police ou de gendarmerie.

18 - Les pompiers.

15 - Le SAMU ou le 114 par sms pour les personnes sourdes et malentendantes.

112 - Le numéro d'appel unique européen, pour accéder aux services d'urgence dans l'Union Européenne.

119 - Allô enfance en danger, gratuit et accessible 24 h/ 24 et 7 j/ 7. Pour les enfants confronté·es à une situation de risque et de danger, pour eux-mêmes ou pour un·e autre. Pour les adultes confronté·es ou préoccupés par une situation d'enfant en danger ou en risque de l'être.

ÉCOUTE

3919 - Violences Femmes Info, gratuit et accessible 24 h/24 et 7j/7. Pour les femmes victimes de violences, ainsi que les proches ou les témoins. Ligne nationale gérée par la Fédération Nationale Solidarité Femmes.

3114 - Le numéro national de prévention du suicide, gratuit et accessible 24 h/ 24 et 7 j/ 7. Pour les personnes en détresse psychologique, ainsi que pour les proches ou les témoins.

3018 - Le numéro national pour les victimes de violences numériques, gratuit accessible 6j/ 7, de 9 h à 20 h. Pour les enfants confronté·es au cyberharcèlement, aux cyberviolences et à toutes les problématiques des jeunes sur Internet, ainsi que pour leurs proches.

0 800 05 95 95 - Viols Femmes Informations, gratuit et accessible du lundi au vendredi, de 10 h à 19 h. Pour les femmes victimes de viol ou d'agressions sexuelles, leur entourage et les professionnel·les concerné·es.

[...] Elle s'est rendue au sein de notre association en recherche d'un soutien urgent. Elle était en totale perte de repères et en détresse psychique. Agée de 21 ans, elle m'a vite fait comprendre qu'elle avait perdu le contrôle de sa vie. [...]

Juriste - chargée de projet au CIDFF du Bas-Rhin



Pour les personnes mineures, alerter et aider

Toute personne ayant connaissance d'un·e mineur·e en situation de prostitution (même occasionnellement) doit le signaler aux autorités, même sans porter plainte, et quel que soit son lien avec la victime. Ne pas faire de signalement est considéré comme une non-assistance à personne en danger, c'est puni par la loi. Ce devoir de signalement prévaut au secret professionnel, y compris si l'enfant a 15 ans ou plus. Pour faire le signalement :

- ➡ Appeler le 119, Service National d'Accueil Téléphonique pour l'Enfance en Danger (téléphone ou tchat gratuit et confidentiel).
- ➡ Contacter le Procureur de la République, en adressant un courrier au Tribunal de Grande Instance avec les éléments d'inquiétude et l'identité de la personne concernée. www.justice.fr/recherche/annuaires
- ➡ Contacter les services du département, l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ou la Cellule de Recueil, d'évaluation et de traitement des Informations Préoccupantes (CRIP). Attention, l'organisation de l'ASE et des CRIP est différente selon les départements.
- ➡ Solliciter l'Unité d'accueil pédiatrique enfance en danger (UAPED) de votre département, les urgences pédiatriques, les services de soins pour adolescent·es et/ou les unités médico-judiciaires (UMJ).

LES ASSOCIATIONS SPÉCIALISÉES POUR ACCOMPAGNER

Le réseau des CIDFF, les Centres d'Information sur les Droits de Femmes et des Familles, milite pour l'égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Les juristes des CIDFF informent les femmes victimes de violences sur leurs droits, de façon confidentielle et gratuite dans plus de 2300 lieux de permanences répartis sur le territoire.

fnclidff.info

CITHéA, l'association a pour objet la prévention, l'accompagnement, l'évaluation, le diagnostic, l'expertise et le soin dans le champ de la protection des enfants, des adolescents, des jeunes et des jeunes adultes dans leurs relations avec leur(s) famille(s) et avec leur environnement de vie.

[citheа.org](http://citheा.org)

L'Amicale du Nid et le Mouvement du Nid, agissent en soutien aux personnes prostituées. Implanté dans toute la France, le Mouvement du Nid est à la fois une association de terrain et un mouvement de société : il appelle à un engagement citoyen, politique et culturel contre le système de la prostitution et l'ensemble des violences contre les femmes.

amicaledunid.org & mouvementdunid.org

L'ACPE, l'association Agir Contre la Prostitution des Enfants, lutte contre toutes les formes d'exploitation sexuelle des mineur·es en France et dans le monde, contre la pédocriminalité et la pédopornographie.

www.acpe-asso.org

POUR LES JEUNES MAJEUR·ES, LE PARCOURS DE SORTIE DE PROSTITUTION

Une personne majeure n'a commis aucune infraction, elle peut choisir de continuer ou non. Toutefois, vous pouvez l'informer sur le Parcours de Sortie de Prostitution (PSP) :

- Un accompagnement global et individualisé (social, administratif, juridique, psychologique, aide à l'insertion à l'emploi...) par une association spécialisée
- Un parcours de **6 mois renouvelable 3 fois maximum** (sur un total de 2 ans ou 24 mois)
- La possibilité de recevoir une **Autorisation Provisoire de Séjour de 6 mois**, renouvelable tout au long du parcours
- La possibilité de recevoir une **Aide Financière à l'Insertion Sociale et Professionnelle (AFIS) de 330 € environ**



LES RESSOURCES EN LIGNE

➡ **Le tchat sur Comment on s'aime :** tchat de l'association En avant toute(s), anonyme, sécurisé et gratuit. Il s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans qui se posent des questions sur le couple, qui pensent vivre ou avoir vécu des violences et qui veulent en discuter, qui ont besoin d'informations ou de conseils.

commentonsaime.fr/j-ai-besoin-d-aide

➡ **Internet Sans Crainte :** site proposant des ressources gratuites et des conseils pratiques pour accompagner les jeunes de 6 à 18 ans, leurs parents et les professionnel·les, dans leur vie numérique et l'usage des écrans.

internetsanscrainte.fr

➡ **PHAROS :** plateforme numérique de signalement des contenus ou comportements illicites sur Internet (sites, blog, forum, tchat, réseaux sociaux...).

www.internet-signalement.gouv.fr/PharosS1/

➡ **Centre de victimologie pour les mineur·es :** site mettant à disposition gratuitement des ressources numériques pédagogiques d'information et de sensibilisation sur les violences faites aux mineur·es.

cvm-mineurs.org/page/kit-de-sensibilisation-et-d-information-sur-la-prostitution-des-mineurs

➡ **Portail de signalement des violences sexuelles et sexistes :** portail de signalement gratuit, anonyme et disponible 24 h/24 qui assure un accueil personnalisé et adapté par un policier ou une policière, un ou une gendarme spécifiquement formé·e à la prise en charge des victimes de violences sexuelles et sexistes.

www.service-public.fr/cmi

➡ **« Je gère » :** une campagne du gouvernement de sensibilisation contre la prostitution des mineurs. Ce projet entre dans le cadre du premier plan national de lutte la prostitution des mineurs, lancé en novembre 2021.

solidarites-sante.gouv.fr

Santé communautaire

Médecins du monde met en place le projet Jasmine, qui permet de dénoncer les violences subies. Un onglet permet de trouver des structures de santé communautaire afin de faire un bilan sur sa santé, notamment sexuelle, dans chaque ville (dépistage, contraception,...) :

➡ projet-jasmine.org/help-organization/search

[...] La prostitution, elle a commencé à 14 ans. Le processus d'accompagnement est long pour travailler la sortie, la reconstruction de l'estime de soi, le processus de réparation, l'insertion socio-professionnelle, le lien à autrui. Et on a toujours la sensation qu'elle tient sur un fil.

Juriste - chargée de projet au CIDFF du Bas-Rhin



infojeunesprostitution.fr

#InfoJeunesProstitution

ouvrirons le dialogue, protégeons les jeunes



Avec le soutien du Ministère chargé de l'Egalité entre les Femmes et les Hommes, de la Diversité et de l'Egalité des Chances et de la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS).



MINISTÈRE
CHARGÉ DE L'ÉGALITÉ
ENTRE LES FEMMES ET
LES HOMMES,
DE LA DIVERSITÉ ET DE
L'ÉGALITÉ DES CHANCES

Liberté
Égalité
Fraternité